



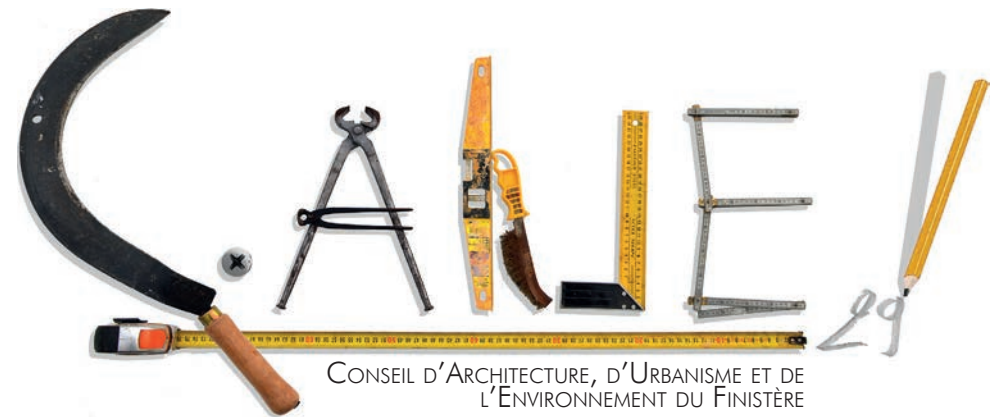
LA BOÎTE À OUTILS  
AU SERVICE DE  
VOTRE PROJET



Pour plus d'informations : 02 98 98 69 15 / [contact@caue-finistere.fr](mailto:contact@caue-finistere.fr) / [www.caue-finistere.fr](http://www.caue-finistere.fr)



**BULLETIN D'ADHÉSION 2017**  
valant adhésion pour l'année civile 2017

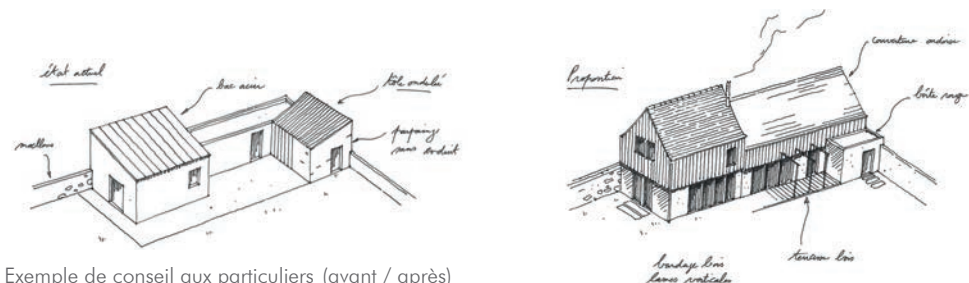


CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE  
L'ENVIRONNEMENT DU FINISTÈRE

## Adhérer au CAUE

Association née de la loi du 3 janvier 1977 sur l'Architecture

C'est avoir conscience de l'intérêt public de l'architecture, de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages ; c'est participer au débat sur le cadre de vie et aider au développement de l'esprit de participation des habitants ; c'est concevoir des solidarités entre les collectivités et la complémentarité entre la ville et la campagne ; c'est manifester l'ambition d'un avenir réconciliant environnement et développement durable ; c'est se savoir acteur de la ville et de l'espace.



Exemple de conseil aux particuliers (avant / après)

### Montant de l'adhésion pour l'année civile 2017

Communes	EPCI	Organismes / Associations / Professionnels	Particuliers
50€ < 5000 habitants (249 communes)	200€ < 50 000 habitants (21 EPCI)	30 €	20 €
100€ > 5000 habitants (34 communes)	300€ > 50 000 habitants (5 EPCI)		

## Adhérer au CAUE du Finistère vous permet

- de participer à la vie de l'association en devenant membre de notre assemblée générale ;
- de solliciter un conseil préalable avant tout projet d'aménagement ou de construction (architecture, paysage, urbanisme) ;
- d'être assisté d'un professionnel lors des jurys de concours de maîtrise d'œuvre ;
- de bénéficier des actions de formation ou de sensibilisation (journées d'échanges techniques, formation des agents communaux, ateliers pratiques...) ;
- d'être destinataire de nos publications ;
- d'être informé et invité aux manifestations organisées par le CAUE (expositions, tables rondes, conférences...).



Le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre. \*\*

Article 1\* et 7\*\* de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977

## BULLETIN D'ADHÉSION 2017

- Commune de .....
  - Communauté de Communes de .....
  - Organisme, association (...) .....
  - Particulier. Nom ..... Prénom .....
- Adresse .....  
Code postal ..... Ville .....  
Tél ..... Fax .....  
Email .....

Représenté par .....  
Fonction .....  
et agissant dans le cadre de la délibération (facultatif) en date du .....  
décide d'adhérer au CAUE du Finistère pour l'année 2017.

Nombre d'habitants \* .....  
Montant de l'adhésion .....

\* Pour les communes : se référer au dernier recensement  
Pour les EPCI : prendre en compte le nombre d'habitants du territoire couvert par la structure

- Règlement par chèque ou  Virement administratif à l'ordre du CAUE du Finistère
- Cochez la case si vous souhaitez recevoir une facture.

Coordonnées bancaires du CAUE du Finistère :  
Crédit coopératif, agence de QUIMPER III 6 rue de FALKIRK 29196 QUIMPER Cedex  
N° IBAN : FR76 4255 9000 5641 0200 3341 121 III N° BIC : CCOFPRPPXXX  
N° de SIRET : 799 983 275 00014 III N° APE : 9499Z

Date et signature :

A retourner à l'adresse suivante :  
CAUE du Finistère III III III III III  
32, boulevard DUPLEIX III III III III III III  
CS 29029 III III III III III III III III III III III III III III III III III III  
29196 QUIMPER Cedex III III III III III III III III III

TOUT  
commence  
en FINISTÈRE